



RÉGION MORGES - AUBONNE

Ad Intérim Trésorier Claude Busslinger
Chenaillettaz 3
1110 Morges
claude.neybus@hispeed.ch

COMMENTAIRES - BUDGET RÉGIONAL 2020 - Région 2

A - Remarques préliminaires

Le budget régional 2020 que le Conseil régional vous présente est équilibré. Le total des charges est égal au total des produits.

La présentation du budget a été éditée selon les consignes du CS. L'AR a pour tâche de se prononcer sur le budget principal de notre région (Budget 2020, Région Morges - Aubonne). Elle ne se prononcera pas sur les budgets détaillés des CSC FA et P&S. Les budgets de ces deux services sont toutefois distribués à titre de consultation et d'information. Nous avons, dans ces commentaires, expliqué en détail nos options budgétaires pour ces deux entités.

Le Conseil régional invite les délégations à l'Assemblée régionale à étudier soigneusement ce budget et son commentaire.

Si une paroisse ou un service communautaire souhaitait soumettre à l'Assemblée régionale une modification du budget, leurs délégués seront bien aimables de faire parvenir au Président de l'Assemblée régionale leurs propositions d'amendements précis et chiffrés jusqu'au samedi qui précède l'Assemblée.

La Présidente de l'Assemblée n'entrera pas en matière sur une demande floue.

Le Conseil régional reste à la disposition de chacun, pour toutes les questions relatives à ce budget. Il remercie tous ceux qui ont été impliqués dans sa préparation. Tant pour le temps et les efforts consentis par chacun que pour le bon esprit de concertation et de solidarité qui se sont déployés ces dernières semaines.

B - Budget principal (Budget 2020 - Région Morges - Aubonne)

Régions et paroisses

Dans l'ensemble nous n'avons pas effectué de gros chamboulement du Budget. Nous avons privilégié la stabilité. Nous allons pour la suite, mettre en évidence les éléments qui changent, sans entrer dans tous les détails de notre réflexion. Comme l'année dernière les salaires et charges sociales des collaboratrices du secrétariat de la Région et le caissier de la région sont entièrement sous la rubrique 56000. Les charges sociales sont plus importantes étant donné que Douglas est plus jeune que Laurence ou Nicole, qui elles n'étaient plus astreintes à cotiser aux diverses assurances sociales.

Le point de friction principal en 2020 concerne la prise en charge de l'aumônerie en EMS. En effet, au milieu de l'année prochaine, les tâches représentant 20 ou 30 % du temps d'Anita Baumann seront assumées par les services cantonaux en fonction des décisions prises tant par le dernier CS avalisés par le synode.

De ce fait, nous avons longuement discuté pour savoir si la subvention que notre région donne à l'ASPIR « Association pour l'accompagnement spirituel en EMS de la Côte » doit être incluse dans la section de Présence et Solidarité ou dans celui général de la région.

Pour éviter toute ambiguïté, nous avons repositionné cette subvention conventionnelle dans la section générale de la région, sous chancellerie 10410/32095 le montant usuel de CHF 6'900 soit 275 lits à CHF 25.00.

La Contribution des Paroisses (60900) à la Région a été réévaluée et nous la repositionnons plus haut que 2019 mais moins que lors des années 2014 à 2017. Soit CHF 42'000.00, représentant 5% d'augmentation. Le CR pense que cette année doit être posée sous le signe de la prudence financière. L'année dernière au vu et de la bonne santé des paroisses et de la redistribution des bénéficiaires de la région, nous avons réduit cette contribution de 11%. Comme la contribution cantonale baisse elle aussi, nous pensons adéquat de demander ce petit effort aux paroisses. Nous avons comme les années précédentes et suite à la décision de l'AR, lissé la contribution sur les 3 années précédentes, ce également à cause des vagues hésitations du canton quant à la manière de calculer la contribution cantonale. Pour rappel en 2017 la contribution cantonale était de CHF 400'000 ; cette année elle est de CHF 339'000, soit au total, sans compter la part solidaire des paroisses à notre région, de CHF 375'000, pour le canton et la région.

Les finances des deux paroisses du haut, Gimel-Longirod et Pied du Jura étant toujours à la peine, nous avons comme à l'habitude décidé de les soulager de la contribution solidaire et de faire appel au fond de solidarité.

Si nous dégageons du bénéfice à la fin 2020, nous ne manquerons pas de consulter l'Assemblée Régionale pour son attribution et le naturel retour aux paroisses.

Chancellerie et finances

Le loyer de la Maison de Beusobre CHF 4'000 reste stable. Celui de la Chapelle des Charpentiers CHF 1'000 diminue de CHF 300 car les Jab ne l'utilisent plus. Pour mémoire, il s'agissait d'un groupe régional de jeunes musiciens œcuméniques qui venaient répéter à la chapelle de Morges.

Le budget 2019 ne prévoit rien de particulier en matériel de bureau, imprimés et frais de port. Il se base plutôt sur les chiffres de l'exercice 2016 qui était hors « cuvée de la réforme ». En 2020, nous avons inclus des frais pour l'Oratorio prévu à Noël. A l'heure du budget, nous avons décidé de maintenir ce projet. Quelques postes sont concernés ; soit les comptes 45010 imprimés et 45130 frais de port. Ces deux comptes sont neutralisés par le compte 69095. Quant au reste des finances du projet ils passeront sur les comptes de l'ASACREMA. Je profite de faire de la publicité autour de vous pour que l'ASACREMA fonctionne aussi avec des membres aux assemblées, et pas que les membres du comité.

Comme nous sommes en début de législature, nous avons prévu quelques sommes que nous estimons nécessaires pour « Faire Connaissance » : 47500 Voyage et déplacement CHF 1'000 pour une retraite du CR. Dans la rubrique 47505 Frais de repas et de collation CHF 2'000, principalement les frais lors des AR et des rencontres de présidents et trésoriers. Pour terminer CHF 500 dans la rubrique 47994 Activités, manifestations et visites

Le compte 80100 Dotations au fond 2980401 Chancellerie et Finance avec CHF 1000, il s'agit d'amortir la nouvelle photocopieuse sur cinq ans.

SC Formation et accompagnement

Le budget 2020 du SC Formation et accompagnement prévoit un bénéfice de CHF 500.00. Le budget SC FA a deux particularités par nature. C'est d'abord le rythme de planification qui suit l'année scolaire et ne correspond pas à l'année comptable. La deuxième particularité c'est que les charges, souvent fixes, sont relativement faciles à planifier, alors que les produits sont beaucoup plus difficiles à estimer. En effet le nombre effectif de catéchumènes et de

participants aux activités et camps sont très difficiles à prévoir. Les jeunes sont de plus en plus sollicités et sont très volatils, mais ça vous le saviez déjà. Comptes 80000 et 80100 se neutralisent. Il est prévu que la générosité financière des parents soit comptabilisée par 80100 et les frais de formation des jacks sont ponctionnés par ce même fond mais par le compte 80000 section 1041801.

Les frais généraux sont répartis dans chaque activité. La réorganisation des comptes effectuée par Walter est bénéfique. Il permet une bien meilleure visibilité.

FA Enfance : comme les activités d'enfance/éveil à la foi s'organisent dans les paroisses il ne devrait pas y avoir de charges ni de produit dans nos comptes. Cependant, nous conservons des frais au total CHF 500 répartis entre photocopies et animations-visites pour l'éveil à la foi. Cette activité est œcuménique et régionale chez les catholiques, mais nous devons laisser de la souplesse à nos ministres en charge de ce dicastère. Si cet argent n'est pas nécessaire, il ne sera pas utilisé.

Vous aurez remarqué que les comptes 10416 - 47990 et 80000 présentent un montant de CHF 2000 financé par le prélèvement au fond « projets spéciaux ». Il s'agit de la méthode « Godlyplay », qui s'adresse aux enfants de 6 à 10 ans. Ce projet d'un montant budgété à presque CHF 5'000 s'articule autour de l'église de Clarmont. Il est mené par Danièle Staines. A terme chaque groupe du culte de l'enfance pourrait aller à l'église des enfants à Clarmont comme le font les enfants à Servion.

FA Catéchisme : budget 2020 montre un bénéfice de CHF 2'750. Nous avons quasiment repris le budget 2019. Les comptes 2018 nous ont conforté dans cette décision. Aucun changement notable en matière financière n'est à relever par rapport aux années antérieures. Le salaire de CHF 8'700 de Laurence Schneider semble adapté. L'offrande des Rameaux de CHF 6'500 se trouve sous 62020 Offrandes Cultes. Les cotisations des catéchumènes se trouvent au 64095 Participations Divers. Le montant de CHF 9'000 est calculé de la manière suivante : 60 catéchumènes par volée, 5 ans de Caté et CHF 30.00 de cotisation annuelle. C'est peut-être optimiste, mais qui ne tente rien n'a rien.

Caté 7-8 - Amis de Dieu (600.00 + 50.00 par paroisse et frais divers, moins la participation des parents)

Caté 9 - Frais de 100 .00 par paroisse + le « Caté-vert » Christine Courvoisier + soirées jeunesse à Gimel

Les camps motivent les jeunes et sont gérés de façon à ne générer ni profit ni perte, tout en suscitant la générosité des parents à alimenter le fond de solidarité.

Caté 10 - Les enfants de 14 ans, choisissent le camp qu'ils vont suivre, mais ils peuvent participer à tous les camps. - Le camp de printemps et celui d'automne se déroulent à Saint-George au Chalet le Muguet. Le camp d'automne appuie la région 1 et a mis en place une collaboration avec Marc Bovet. Ces deux camps sont neutres financièrement.

Camps de ski - en 2020 le camp a lieu en tout début d'année. Il est prévu d'accueillir 45 jeunes à Evolène. Ils mangeront local ce qui explique les frais de repas un peu plus élevés. En septembre 2019, il est déjà complet.

Caté 10 été - en année paire, la région participe aux frais des Kidsgames à hauteur de CHF 500.00. Sa comptabilité est gérée par l'association.

Caté 11, année des Rameaux, les jeunes confirment en paroisse, cependant les frais liés au week-end de préparation sont pris en charge par la région (4 x 700 de moyenne pour le logement, certaines paroisses s'organisent en binôme) Le principe est que le week-end doit être neutre, mais que le cadeau de confirmation est offert par la région.

En cas de déficit important lors de l'un ou l'autre camp, nous ferons appel au fonds Formations et accompagnement.

FA Jeunesse : le budget 2020 de FA Jeunesse est quasiment équilibré. Les frais d'administration sont modestes, seuls deux camps sont prévus : le premier destiné à la formation des nouveaux jacks (voir plus haut 1041801). Le second devrait être neutre financièrement, il est destiné au post-caté.

FA Adultes et Aînés : le budget 2020 suit les activités prévues et nous vous renvoyons à la brochure que nous vous encourageons à lire, vous inscrire et inviter vos connaissances à vous accompagner. Cette année encore, nous souhaitons arriver à dégager du bénéfice avec ces activités et ne pas provoquer du déficit.

SC Présence et solidarité

Le budget 2019 du SC Présence et solidarité reflète le développement de ses activités. Nous avons repris le budget des années précédentes et fait deux

corrections principales. L'une concernant l'ASPIR et nous en avons déjà expliqué la raison et l'autre concerne Terre Nouvelle (10422).

En effet, comme nous n'avons plus de force spécifique « région » attribué à cette activité, nous l'avons signalé financièrement, car tout l'effort est effectué dans les paroisses. Notre budget en est le reflet.

PS Aumônerie de la rue : les montants budgétés permettent le bon fonctionnement du service. Sous ce chapitre on retrouve notre soutien de CHF 2'000 à l'Association Saint Vincent de Paul (32095 Contributions).

Le budget, comme les années dernières, prévoit CHF 7'000 dans la rubrique 33095 Subventions. CHF 3'000 sont prévus pour l'acquisition de nourriture non périssable et de matériel à distribuer aux personnes en situation de détresse plus CHF 4'000 de bons de Caritas ou bons Cumulus. C'est la Paroisse de Morges-Echichens qui donne ces bons en priorité 62095. L'AR du printemps 2019 a attribué un montant de CHF 3'147 à Présence et solidarité, nous retrouvons ce montant dans la rubrique 80000 prélèvements de fonds.

PS Mission et Migrants et Terre Nouvelle : Malgré le fait que Terre nouvelle est géré en paroisse et que nous n'avons pas renouvelé de dotation régionale à TN, nous avons laissé CHF 200 pour des photocopies, il n'est en effet pas exclu que certaines paroisses fassent appel à ce budget.

PS EMS : Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que pour l'heure, même si nous ne savons pas encore comment le canton par l'entremise de Monsieur Troilo va s'organiser pour que tous nos EMS soient desservis avec 3 EPT cantonal dès la rentrée 2020 sans impliquer les ministres paroissiaux, nous avons décidés de diminuer les offrandes des cultes à CHF 300.

PS Ecoute et accompagnement : Les principales activités sont « Chouettes », « Clin d'œil » et « Noël d'Aubonne ». Le budget 2019 prévoit un déficit de CHF 1'100 ; il faut toutefois garder à l'esprit que la réalité des comptes montre en général un petit bénéfice grâce à la générosité de certains bienfaiteurs, merci à eux.

Revenons aux comptes généraux de la région

Information et dialogue

Le poste à 50% est assuré par François Paccaud en principe.... Raison pour laquelle une partie du loyer est posé dans cette section du budget. Comme en

2019, le CR prévoit des charges de CHF 2'500 pour la publicité dans la presse locale.

Fonds affectés

Le CR demande d'autoriser un éventuel prélèvement jusqu'à CHF 2'000 du fonds Formation et accompagnement pour couvrir des éventuels déficits des camps de Caté 10 et du camp Jeunesse 02.

Le CR a demandé pour la bonne forme à la « cofin » d'autoriser un prélèvement de CHF 2'000 du fonds projet spéciaux pour couvrir l'achat de la méthode et du matériel « godlyplay ». Autorisation a été accordée et nous tenons à la remercier ici. Cette méthode permettra d'utiliser le temple de Clarmont et de le « destiner » aux enfants en âge du culte de l'enfance. Ceci bien entendu, si le législatif du village suit la municipalité qui était intéressée et heureuse de redéfinir l'utilisation de son temple avec ce projet.

Comme proposé plus haut, si les comptes 2020 nous y contraignent, nous préleverons CHF 2'000 du fond de solidarité interparoissial.

Conseil régional

Le CR maintient la pratique cohérente de calculer les frais généraux au plus juste et estimer les recettes de manière conservatoire.

Résultat final

Le budget que le CR vous propose d'adopter le budget tel que proposé.

C - Résolution

Le CR demande à l'Assemblée régionale de bien vouloir accepter le budget présenté et l'opération sur les fonds affectés en votant la résolution suivante :

L'Assemblée régionale adopte le budget 2020 tel que présenté par le Conseil régional et, concernant les fonds affectés, elle autorise l'opération proposée.